



Justice ; Direction des affaires civiles et du sceau (1830-1966)

Répertoire (20020500/1-20020500/17)

Archives nationales (France)
Pierrefitte-sur-Seine
2002

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_019520

Cet instrument de recherche a été encodé en 2012 par l'entreprise Numen dans le cadre du chantier de dématérialisation des instruments de recherche des Archives Nationales sur la base d'une DTD conforme à la DTD EAD (encoded archival description) et créée par le service de dématérialisation des instruments de recherche des Archives Nationales

INTRODUCTION

Référence

20020500/1-20020500/17

Niveau de description

fonds

Intitulé

Justice ; Direction des affaires civiles et du sceau

Date(s) extrême(s)

1830-1966

Nom du producteur

- [Direction des affaires civiles et du sceau](#)

Localisation physique

Pierrefitte

DESCRIPTION

Présentation du contenu

Introduction

Conditions de versement

Ces dossiers proviennent d'un fonds de 200 mètres linéaires récupéré en vrac et provenant des différents bureaux de la direction des Affaires civiles et du Sceau pour une période s'étalant du Second Empire à 1970 (avec quelques dossiers antérieurs). Ce fonds a déjà fait l'objet d'un premier travail de tri très important effectué par Anne-Marie Rochon, alors chargée d'études documentaires au service des Archives du ministère de la Justice, qui a ventilé les dossiers suivant leur provenance par bureau Premier bureau : administration judiciaire et législation générale (administration de la justice civile, contrôle de l'état-civil ; organisation judiciaire de la France métropolitaine, réformes judiciaires, personnels judiciaires, statistiques, fonctionnement des cours et tribunaux ; Algérie et autres colonies ; législation générale ; législation exceptionnelle de guerre, dommages de guerre, séquestres, contrôle de l'administration provisoire des biens israélites ; Alsace-Lorraine, organisation judiciaire, législation spécifique) ; Deuxième bureau : notariat et officiers ministériels ; Troisième bureau : Sceau de France (titres nobiliaires, dispenses pour mariage, naturalisations, changements de nom, dispenses pour adoption) ; Service de la législation étrangère ; Bureau supérieur d'assistance judiciaire. et grande attribution et a produit un premier répertoire sommaire (avec une cotation provisoire en " FA ") d'emblée accessible et exploitable par les chercheurs.

Il s'agit essentiellement de dossiers de principe reflétant l'activité des bureaux de la direction : dossiers de législation et de réglementation, rapports envoyés par les procureurs généraux, cas d'espèce, statistiques, documentation envoyée par les autres institutions, les professions, les chambres de commerce, les élus, les particuliers (pétitions, correspondances).

Trois grandes attributions sont concernées Pour en savoir plus : La direction des Affaires civiles et du Sceau : de la correspondance avec les tribunaux à la préparation des lois et décrets, par Françoise Banat-Berger, dans *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939)*. Paris, Honoré Champion éditeur, 1998. :

- l'organisation judiciaire avec les innombrables projets de réforme de la carte judiciaire jalonnant tout le 19^{ème} siècle jusqu'à la réforme Poincaré de 1926, les projets de l'immédiate après-guerre (1945) débouchant sur la réforme de 1958, projets s'appuyant sur la production de nombreuses statistiques ; l'administration de l'état-civil ; l'élaboration de la législation dans tous les domaines couverts par le droit civil, le droit commercial, le droit immobilier (législation sur

les loyers), le droit du travail, le droit social, qui traduit l'émergence à partir de la Troisième République triomphante de cette mission faisant peu à peu du ministère de la Justice le ministère de la Loi. Ces attributions ne concernent pas uniquement la métropole mais également les colonies et, notamment, l'Algérie ;

- la réglementation concernant la tutelle de la Chancellerie sur les professions judiciaires et juridiques : évolution du statut des professions (à signaler la préparation de la loi sur les avocats juifs de 1941), enquêtes, évolution des tarifs, formation, problèmes disciplinaires, états statistiques, etc. ;

- les attributions autour du Sceau : réglementation et cas d'espèce concernant les titres nobiliaires mais surtout les naturalisations et la nationalité, les changements de noms, les dispenses pour mariage, les dispenses en matière d'adoption.

Outre ces trois parties principales, sont conservés des dossiers provenant de bureaux ou de services provisoires ou rattachés provisoirement à la direction : bureau des lois de guerre (législation exceptionnelle de guerre, liquidation des séquestres de guerre pour la première et seconde guerres mondiales) ; bureau Alsace-Lorraine ; bureau supérieur d'assistance judiciaire (dossiers de principe, dossiers nominatifs) ; service de législation étrangère (textes préparatoires aux conventions et traités internationaux).

La richesse de ce fonds permet de comprendre les lacunes des sous-séries BB du centre historique des Archives nationales, en ce qui concerne les dossiers de principe d'affaires civiles. Il s'agit ici d'une source dont la dimension nationale et la nature des dossiers permettront une exploitation peut-être plus aisée que celle des fonds civils versés par les tribunaux civils dans les archives départementales. La justice civile est encore très peu exploitée malgré les travaux pionniers de Bernard Schnapper, de Frédéric Chauvaud ou de Jean-Claude Farcy.

Des sources complémentaires se retrouvent dans de nombreux versements ultérieurs de la direction des Affaires civiles et du Sceau, de la direction des Services judiciaires dont la création remonte à 1964 et qui reprend certaines des attributions de la direction des Affaires civiles et du Sceau, notamment celles concernant l'organisation judiciaire. , voire dans les dossiers législatifs de la direction des Affaires criminelles et des Grâces Voir le guide de recherche Les archives contemporaines de l'administration centrale de la Justice. Ministère de la Justice, 1997 (diff. Documentation française) .

Ce premier travail de " débroussaillage " est actuellement repris par un traitement plus fin, avec la production de répertoires numériques détaillés correspondant à un ensemble cohérent de dossiers provenant d'un des bureaux de la direction. C'est un de ces répertoires qui est présenté ici.

Bureau producteur

L'intitulé des bureaux et les attributions sont assez mouvants durant toute la période concernée.

Il s'agit du premier bureau de la direction des Affaires civiles et du Sceau, celui de l'administration judiciaire et de la législation, chargé de la correspondance générale, de l'état-civil, des avocats, de l'organisation judiciaire civile et des tribunaux de commerce et, à partir de 1884, de la préparation des projets de lois et décrets relatifs aux affaires civiles.

Après 1945, le deuxième bureau, celui de la législation et du contrôle des professions a en charge jusqu'en 1964 les officiers publics et ministériels, avocats agréés, syndics et administrateurs judiciaires, experts, interprètes, administrateurs liquidateurs, commissaires aux comptes.

Présentation et traitement du fonds

Le fonds traité concerne les professions d'avocats et d'avoués de 1830 à 1966. Dense, cet ensemble rend compte de l'évolution des deux professions de la fin du XIX^{ème} siècle aux années 1960, en France, en Algérie et dans les colonies, mettant notamment en lumière les difficultés qui ont pu exister entre elles pour la définition de leurs statuts et apporte des informations précieuses sur la période de la Seconde Guerre mondiale, notamment avec un ensemble de dossiers nominatifs d'avocats juifs du barreau de Paris.

Ce fonds se compose de dossiers de principe, de dossiers législatifs et de dossiers nominatifs d'avocats, riches en textes de lois, rapports de chefs de cours, requêtes, enquêtes, etc.

Ont été éliminés les doubles (soit environ 1 ml).

Plan de classement

I - Avocats

20020500 art. 1-3

1- Organisation

a - Ordres et barreaux

b - Discipline

2- Exercice du métier

a - Entrée dans la profession

b - Exercice du métier

c - Honorariat

3- Tarifs

II - Avoués

20020500 art. 4-8

1- Organisation de la profession : encadrement et discipline

2- Exercice de la profession

3- Tarifs

III - Algérie et colonies

20020500 art. 9-11

1 - Algérie

2 - Tunisie

3 - Maroc

4 - Colonies : généralités

5 - Cochinchine

6 - Afrique Equatoriale française

IV - Alsace-Lorraine

20020500 art. 12

V - Seconde guerre mondiale et Libération

20020500 art. 13-17

1- Guerre 1939-1940

2- Régime de Vichy 1940-1944

a- Exercice de la profession d'avocat

b- Réglementation de la profession d'avocat

c- Avocats juifs

3- Libération 1944-1945

4- Organisation de la profession d'avoué 1941-1942.

Fonds complémentaires

I- Généralités :

Documents conservés au CAC

19950167 art. 1-17, dossiers concernant l'organisation judiciaire, les magistrats et les professions judiciaires et juridiques en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en Egypte, 1845-1952

20000318 art. 1, dossiers d'avocats et d'avoués près la cour d'appel de Tunis, 1890-1956.

II- Avocats :

Documents conservés au CAC

19950407 art. 442-517, statuts, organisation de la profession, accès à la profession, exercice de la profession, tarifs, discipline, comptabilité, fiscalité, caisse nationale des barreaux français, droits de plaidoiries des avocats, loi du 31 décembre 1971 : dossiers de législation et de réglementation, 1930-1993.

19910776 art. 1-14, dossiers d'avocats, 1940-1973.

19920282 art. 1-11, dossiers d'avocats, 1927-1985.

19940307 art. 1-94, dossiers d'avocats, 1921-1975.

III- Avoués :

Documents conservés au ministère de la Justice

RE C 3, registre des nominations des avoués d'appel, 1869-1978.

Documents conservés au CAC

19950407 art. 130-154, législation et réglementation, 1893-1979.

19890639 art. 4-5, fiches géographiques des avoués, début XIXe siècle-1975.

20000149 art. 1 à 13, dossiers d'avoués d'instance et d'avoués d'appel, 1899-1950.

19900032 art. 1-70, dossiers d'avoués d'instance et d'avoués d'appel, 1913-1986.

19930406 art. 1-5, dossiers d'avoués d'instance et d'avoués d'appel, 1931-1991.

19950161 art. 1, dossiers d'avoués d'instance et d'avoués d'appel, 1954-1990.

19980452 dossiers d'avoués d'appel, 1975-1995.

Documents conservés au CHAN

BB ⁹ 744 à 2494, dossiers de présentation des avoués, huissiers et commissaires priseurs près les cours et près les tribunaux de première instance, 1841-1925.

BB ⁹ 2495-2509, mélanges concernant les notaires, avoués, huissiers et commissaires-priseurs, 1825-1909.

Avocats et avoués

Avocats et avoués sont deux professions assez proches mais toujours restées séparées voire rivales : l'avoué ne plaidait pas mais menait la procédure ; l'avocat n'avait pas en principe à représenter son client pour la procédure, mais parlait pour lui. Cet état a duré jusqu'à la loi de 1971, qui opère leur fusion avec la profession d'agréé.

Les avocats

Les ordres d'avocats, apparemment solides, aux traditions profondément enracinées, se voient littéralement balayés par la Révolution. C'est même sans réelle résistance qu'ils adoptent la suppression de leur ordre, puis de leur fonction. Les décrets du 2-11 septembre 1790 Art 10, " les hommes de loi appelés ci-devant avocats, ne devant former ni ordre ni corporation n'auront aucun costume particulier dans leur fonction ", cité par HILAIRE, *Histoire ...*, p. 101. et du 15 décembre 1790-20 mars 1791 A propos des avoués : " les parties auront toujours le droit de se défendre elles-mêmes, verbalement ou par écrit ou d'emprunter le ministère d'un défenseur officieux pour leur défense, soit verbale, soit par écrit ". réforment la défense des justiciables. Celle-ci est laissée à des défenseurs officieux - dont beaucoup d'anciens avocats - sans qu'ils aient besoin de répondre à quelque condition que ce soit, de capacité professionnelle ou de moralité. A partir de la Convention, un simple certificat de moralité fera amplement l'affaire.

L'absence d'une autorité apte à faire respecter un minimum de déontologie a, de fait, des effets de plus en plus néfastes dans le temps. Face à ce désordre organisé, le rétablissement des avocats devient une nécessité. Il ne se fait que très lentement, sous le Consulat. La loi du 22 ventôse an XIII (13 mars 1804) créait les écoles de droit et ordonnait de dresser le tableau des avocats près de chaque tribunal. Mais en raison de l'opposition hostile de Napoléon, qui les tenait pour des " factieux, des artisans de crimes et de trahison ", le rétablissement effectif de l'ordre des avocats n'a lieu que par le décret du 14 décembre 1810, avec cependant un certain nombre de contraintes qui disparaissent avec les ordonnances du 20 novembre 1822 et du 30 août 1830 qui accordaient aux avocats le droit d'élire directement leur bâtonnier et leur conseil de discipline. De plus, elles donnaient aux avocats l'autorisation de plaider devant toutes les cours de justice du royaume sans autorisation particulière.

La réglementation de la profession d'avocat a été souvent remaniée par le législateur depuis cette époque.

Le décret du 20 juin 1920 vient réduire les abus consistant à porter le titre d'avocat de la part de personnes n'exerçant pas la profession voire qui en avaient été écartées. C'était notamment le cas des " avocats-avoués ", qui apparaissent dans certains dossiers dénoncés par les avocats. Il était en effet possible d'acquérir le titre d'avocat en réunissant simplement les conditions de nationalité et de capacité en droit (la licence en droit suffisait), sans être obligé de se rattacher à un barreau, pourtant condition sine qua non à l'exercice de la profession. A partir de ce décret, il devient nécessaire de réunir toutes les conditions pour être autorisé à porter le titre d'avocat.

La loi du 26 juin 1941, qui se présente comme une codification des règles de la profession, ne reprend que des règles anciennes, à part la création du premier diplôme propre au barreau, le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat. Il entraîne la première organisation de stages (il en avait déjà été discuté avant guerre), confiés à l'Ordre.

Surtout, une évolution essentielle concerne la question de l'éventuelle représentation de la partie et le partage de cette prérogative avec les avoués. Le principe du monopole de représentation au profit des avoués devant les tribunaux de

première instance et les cours d'appel était entendu. Mais déjà, devant les autres juridictions ou les juridictions nouvelles où les parties pouvaient librement choisir leur mandataire, le législateur accordait aux avocats le droit de représenter les plaideurs.

Les lois du 31 décembre 1971 et du 31 décembre 1990 ont profondément remanié la profession d'avocat. A partir de 1971, une personne unique, l'avocat, a exercé les fonctions jusque-là réparties entre lui-même (assistance au client et plaidoirie) et l'avoué (représentation du client, postulation, conclusion). Ce n'est qu'avec la loi de 1990 que sont fusionnés les avocats et les conseils juridiques lesquels, identifiés en 1971, avaient été néanmoins tenus à l'écart de la première fusion.

Les avoués

Le décret du 20 janvier-20 mars 1791 confirme la suppression de la vénalité et de l'hérédité des offices des procureurs et crée de nouveaux officiers ministériels, les avoués (art. 3). Etablis auprès des tribunaux de district, ils avaient la fonction exclusive de " *représenter les parties, d'être chargés et responsables des pièces et titres des parties, de faire des actes de forme nécessaires pour la régularité de la procédure, et mettre l'affaire en état* ", dévolue jusque-là aux procureurs. Maîtres d'œuvre de la procédure, les avoués avaient la possibilité de plaider en jouant le rôle d'avocat. Il suffisait pour être inscrit comme avoué au greffe des tribunaux de district de prêter le serment civique et celui de remplir ses fonctions " avec exactitude et fidélité ".

Les événements politiques liés à la Révolution entraînent assez rapidement la disparition des avoués. Selon la loi du 3 brumaire an II (art. 12), " les fonctions d'avoués sont supprimées sauf aux parties à se faire représenter par de simples fondés de pouvoir qui seront tenus de justifier de certificat de civisme ". En conséquence de cela, il n'y avait plus de tarifs d'honoraire, ni règle de déontologie, et surtout plus de cadres institutionnels pouvant assurer un minimum de régulation.

La loi du 27 ventôse an VIII rétablit les avoués auprès de chaque cour d'appel et de chaque tribunal de première instance, en nombres fixes. Nommés par le Premier Consul, ils devaient prêter serment les engageant au secret professionnel, au respect de la législation, des tribunaux et des autorités publiques. Une chambre d'avoués près les différents tribunaux assurait la discipline et le respect des règles de déontologie. Ce rétablissement intervenant en même temps que celui des avocats, renaît alors une certaine compétition entre les deux professions. Les avoués licenciés en droit pouvaient dans les affaires où ils postulaient " plaider et écrire... concurremment et contradictoirement avec les avocats " Loi du 22 ventôse an XII, art. 32. .

Dès le milieu du XIXe siècle se pose la question de la suppression des avoués au profit des avocats. Déjà à la fin du siècle, devant les juridictions où il n'y avait pas d'avoué, l'avocat avait le pouvoir - donné par le législateur - d'y représenter son client, sans avoir à présenter une procuration écrite. La loi du 26 juin 1941 étendait encore ces pouvoirs au détriment des avoués.

La loi du 31 décembre 1971 portant réforme des professions judiciaires et juridiques et suppression du monopole des avoués met fin à cet affrontement.

Sommaire Art 1-17 : Dossiers de principe, législatifs et nominatifs relatifs à des avocats et des avoués, 1830-1966

SOURCES ET REFERENCES

Sources complémentaires

• Sources

- ROYER Jean-Pierre,
- *Histoire de la Justice en France*,
- P.U.F., 2001.
- SUR Bernard,
- *Histoire des avocats en France des origines à nos jours*,
- Dalloz, Paris, 1998.
- HILAIRE Jean,

- *Histoire des institutions judiciaires,*
- Les cours de droit, Paris, 1994.
- VINCENT Jean, GUINCHARD Serge, MONTAGNIER Gabriel, VARINARD André,
- *La justice et ses institutions,*
- DALLOZ, 1991.

TERMES D'INDEXATION

réforme administrative; profession judiciaire; guerre 1939-1945; etat français; tunisie; maroc; alsace (france , région administrative); algérie; avoué; avocat; réglementation; procédure disciplinaire; contrôle de l'exercice professionnel

Répertoire (20020500/1-20020500/17)

20020500/1-20020500/3

AVOCATS

20020500/1

Organisation

Ordres et barreaux

Barreaux autorisés à bénéficier des dispositions de l'article 96 de la loi du 31 décembre 1921
1, désignation : note, brochures du ministère des Finances.

1930

1. L'article 96 de la loi du 31 décembre 1921 prévoit entre autre que les " barreaux institués
près les cours d'appel et les tribunaux de première instance seront, sur leur demande,
autorisés [...] à appliquer au besoin des œuvres de prévoyance fonctionnant sous leur
contrôle et organisées au profit de leurs membres, les allocations accordées par les tarifs
pour droits de plaidoirie ".

Pouvoir du procureur général de relever appel de toutes les décisions du Conseil de l'Ordre,
modification des lois du 1^{er} avril 1942 et 26 juin 1941 : requêtes, extraits de rapports du
procureur général de Bastia, correspondance.

1944

Association des avocats des Nations Unies, constitution : correspondance.

1946

Barreau d'Abbeville, modification du règlement intérieur : correspondance.

1963

Barreau d'Ajaccio, suppression du tribunal : correspondance, rapport du procureur
général.

1946

Barreau d'Albi, grève des avocats : rapport du procureur général (1947) ; assemblée
générale du 13 juillet 1963 : procès verbal (1963).

1947, 1963

Barreau de Ceret, reconstitution du barreau : rapport du procureur général,
correspondance.

1939

Barreau de Chartres, élection au Conseil de l'Ordre : procès verbal (1948) ; règlement des
avocats : correspondance (1954).

1948, 1954

Barreau de Corbeil, demande d'admission au barreau notes (1950-1951) assemblée générale
du 13 juillet 1954 : procès-verbal (1954), correspondance.

1950, 1954

Barreau de Limoges, délibération de l'assemblée générale : rapport du procureur général 1.

1962

1. L'une de ces notes qualifiée de " politique " dans le rapport rend hommage à la mémoire des avocats d'Algérie morts dans l'exercice de leur profession.

Barreau de Meaux, affaire des J3 (assassinat du jeune Guyader) : correspondance, rapport du procureur général.

1941-1950

Barreau de Montpellier, protestations contre les mesures fiscales frappant les professions d'avocats et d'avoués : rapport du premier président et du procureur général.

1949

Barreau de Nancy, incidents provoqués par un article du journal Lorraine : rapport du procureur général.

1945

Barreau de Nérac, reconstitution note, correspondance.

1938

Barreau de Nîmes, élection du bâtonnier : procès verbal.

1963

Barreau de Paris, demandes d'inscriptions : correspondance avec les barreaux de Quimper et Bordeaux.

1946-1947

Barreau de Tours, annulation des élections au conseil de l'ordre : rapports du procureur général.

1963

Barreau de Versailles, modification du règlement : rapport du procureur général.

1966

Cour d'appel de Rouen : procès verbaux d'élection aux barreaux de Rouen, Le Havre, et Evreux (1934) ; procès verbaux d'élection au barreau du Havre (1953-1958) ; modification du règlements des barreaux de Rouen et du Havre (1965).

1934-1965

Discipline

Révision des décisions disciplinaires rendues à l'encontre des avocats, proposition de loi Guernut : requête du parquet de Rennes (1921-1924), question écrite au sujet du décret du 20 juin 1920 1 (1929), proposition de loi et rapport de la commission parlementaire (1929-1935), compte-rendu d'audience du 17 juin 1931, retrait de l'ordre du jour à l'Assemblée Nationale (1935), notes, correspondance, numéro d'octobre 1929 du Bulletin trimestriel de

l'Ordre des avocats.

1921-1935

1. Décret du 20 juin 1920 portant règlement d'administration publique sur l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau.

Omission 1, demande de modification de l'article 16 du décret du 20 juin 1920 : note, proposition de modification.

1938

1. L'omission est la non indication d'un avocat au tableau, à sa demande ou à titre de sanction disciplinaire. L'article 16 du décret du 20 juin 1920 énumère les attributions du conseil de l'ordre.

Discipline, protestation du bâtonnier de l'ordre à Paris contre l'affichage d'une liste d'avocats radiés ou temporairement interdits dans le local du gardien-chef de Fresnes : notes.

1946

Projet de loi d'amnistie : rapports de la commission parlementaire et texte du projet, imprimés.

1913

Loi d'amnistie du 2 novembre 1905, application : texte de la circulaire aux procureurs généraux (8 novembre 1905).

1905

Loi d'amnistie du 24 octobre 1919, application : question d'un député et projet de réponse, rapport imprimé de la commission parlementaire.

1919-1920

Loi d'amnistie de 1924, application : cas d'espèce, rapports de procureurs généraux, notes.

1924

Loi d'amnistie du 3 janvier 1925, application : question d'un député sur la loi et projet de réponse.

1925

Loi d'amnistie de 1932 : rapport imprimé de la commission parlementaire, circulaire du 18 juillet.

1932

Loi d'amnistie de 1936 : texte voté par l'Assemblée Nationale, notes de la chancellerie, correspondance avec les Affaires Etrangères, propositions sur des sanctions disciplinaires.

1936

Loi d'amnistie du 12 juillet 1937, interprétation : question d'un député sur l'élimination du registre de l'Ordre de la mention de la peine amnistiée.

1938

Avocat poursuivi pour propos jugés injurieux : correspondance, notes sur la liberté du barreau depuis 1830, Bulletin des lois n°17 du 10 septembre 1830, Gazette des tribunaux, édition de Paris des 4,5,6 et 8 décembre 1833.

1830-1834

Avocat stagiaire poursuivi pour propos jugés injurieux tenus dans un journal local : citation à comparaître, notes, extrait du registre des délibérations du Tribunal civil de Mauriac.

1905

Avocat blâmé pour faute professionnelle : délibération du Conseil de l'Ordre de Nice (1910) ; radiation pour détournement de fonds : rapport du procureur général d'Aix, extrait de procès-verbal de séance du Conseil de l'Ordre de Nice (1914) ; demandes de réinscriptions au barreau : notes, rapports du procureur général d'Aix, correspondance (1919, 1926).

1910-1926

Avocat poursuivi pour propos jugés injurieux : rapport du procureur général, rapport du commissaire de police, courrier du garde des Sceaux.

1929

Avocat accusé par sa cliente d'avoir accepté d'être le conseil de la partie adverse puis attaqué en diffamation : notes, correspondance, rapports des procureurs généraux de Lyon, Nancy et Dijon, extraits de registres de délibération, arrêté de la Cour d'appel de Nancy, coupure de presse.

1929-1935

Me Hulin, avocat impliqué dans l'affaire Stavisky poursuivi pour des faits antérieurs : rapports, extraits de délibérations de conseils de l'ordre, coupures de presse, notes, correspondance.

1933-1936

Dossiers sur Mes Hesse, Gaulier, Pinganaud, Hubert, avocats impliqués dans l'affaire Stavisky : rapports, correspondance.

1934-1935

Avocat condamné pour publications de nature à exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de la population et de l'armée et réintégré au barreau de Lyon : rapport du procureur général, notes, correspondance.

1945-1951

Avocat poursuivi pour perception d'honoraires irréguliers : correspondance, copie du jugement.

1966

20020500/2-20020500/3

Exercice du métier

20020500/2

Entrée dans la profession

Patente des avocats-stagiaires, projet de loi Ceccaldi : demandes d'avis.

1911

Pré-stage, réforme : vœux émis par la conférence des bâtonniers, procès-verbal de la première réunion de la commission du pré-stage (28 novembre 1931), notes, correspondance, documents relatifs à l'enseignement pratique organisé dans certains instituts de formation judiciaire.

1931-1934

Requête d'un avocat sarrois afin de pouvoir exercer en France sans examen : requête, notes.

1945

Loi du 26 juin 1941 créant le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat : notes sur le pré-stage, communiqué à la presse, projets de texte, texte définitif signé.

1941

Application de la loi du 26 juin 1941 créant le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, circulaire du 29 octobre 1941 relative à l'organisation du pré-stage : documents de travail, texte définitif, accusés-reception des cours d'appel ; arrêté du 13 novembre 1941 concernant la fixation des droits d'inscription de l'examen du pré-stage ; loi du 30 juillet 1942 sur les dispenses de stage : notes, texte de la loi annoté ; loi du 21 juin 1943 instituant une session exceptionnelle pour les étudiants sursitaires du STO : notes, texte de la loi, projets de texte, texte de la circulaire, correspondance, demandes de session (1943) ; question du recteur de l'académie de Lille sur la délimitation des attributions entre l'autorité académique et l'autorité judiciaire : texte de la requête et réponse (1943) ; loi du 19 mai 1944 instituant une session exceptionnelle pour les étudiants sursitaires du STO : notes, texte de la loi, projets de texte, texte de la circulaire, correspondance (1944) ; correspondance générale concernant l'application du CAPA (1941-1944).

1941-1944

Nouvelle réglementation concernant le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, ordonnance du 17 novembre 1944 : texte définitif, projets de texte, circulaire d'application, notes ; vœux d'E. ROY, député de la Gironde pour l'abrogation du pré-stage (1944) ; comptes-rendus de session du CAPA : rapports des cours d'Amiens et Douai (1945) ; requêtes et questions (1945-1946).

1944-1946

Réforme du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat : exposé du bâtonnier Gabriel Arnaud, notes sur l'examen du pré-stage ; correspondance, compte-rendu de séance du 28 avril 1945 de la commission consultative siégeant auprès du ministère de la Justice, réponses à l'enquête auprès des facultés, réponses aux consultations de barreau, de Chambres d'avoués et de particuliers, circulaire du 21 novembre 1945 et réponses des cours d'appel.

Incidents lors des épreuves du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat du 19 novembre 1948 : rapport du procureur général de Riom, notes.

1948-1949

20020500/2-20020500/3

Exercice du métier

20020500/2

Associations entre avocats : notes, correspondance.

1947

Incompatibilités et autorisations : rapports, correspondances, notes, cas d'espèce [Classement par thèmes : avocats professeurs des facultés de droit, avocats et avoués, femmes de notaires, militaires en congé, etc.]

1866-1947

20020500/3

Monopole des avocats : requêtes, correspondance, propositions de lois, notes, rapports 1.

1894-1921

1. A signaler la requête des avoués licenciés en droit de Toulon " sur les graves abus résultant de l'ordonnance du 7 février 1822 abolitive du droit de plaidoirie attribué aux avoués " (1834).

Port du titre d'avocat : requêtes, projets de décrets et de lois, rapports, notes, correspondance, projet de circulaire.

1920-1938

Représentation et assistance devant les justices de paix et les tribunaux de commerce, projet de loi Auriol tendant à leur restriction : correspondance, interventions hostiles et favorables, projets de texte, consultations des chefs de cours, notes, études et propositions, texte de la proposition de loi Pomaret n°151 sur le placement de la jeunesse (cf. art. 24 sur les avocats).

1936-1940

Demande d'extension aux avocats de la prescription édictée par l'article 2276 du code civil en faveur des juges et avoués détenteurs de pièce 1 : notes, correspondance.

1932-1948

1. L'article 2276 du code civil prévoyait alors que les juges et avoués devaient être déchargés des pièces après un certain laps de temps suivant le jugement ou la fin de leur concours.

Loi du 10 mars 1934 tendant à la réglementation des avocats à mandat électif, application : notes, correspondance ; modification du règlement intérieur du barreau de Paris : notes, correspondance, délibérations du barreau (1934-1938) ; question du procureur général de Rouen afin de savoir si les avocats parlementaires peuvent se présenter à la barre contre l'administration des chemins de fer de l'Etat (1935).

1934-1938

Indépendance de l'avocat, proposition de loi Odin suite à des incidents survenus au cours d'une audience : texte de la loi, notes.

1935

Avocats chargés de fonctions par le gouvernement militaire en Allemagne, prolongation de congés : correspondance, notes, projet de décret autorisant la prolongation des congés 1.

1946-1947

1. Le décret-loi du 20 septembre 1939 prévoyait la mise en congé des avocats, en temps de guerre, et au plus jusqu'à la date de cessation des hostilités.

Protestation contre la fouille d'avocats s'étant rendus en visite de clients au fort du Hâ à Bordeaux : plainte du bâtonnier de Bordeaux, rapport du procureur général, notes.

1946-1947

Conseil de l'ordre de Haute-Loire, protestations contre les mesures fiscales touchant les professions non commerciales : correspondance, notes, coupures de presse, extraits des minutes du greffe de la Cour d'appel de Riom.

1947-1948

Avocats parlementaires, question du député Castellani : question, projet de réponse, notes.

1948

Traité de Rome, application de l'article 55 1 : notes résumant la position des avocats ; correspondance avec le bâtonnier de Paris (1960) : question, projet de réponse.

1960-1961

1. Traité de Rome, titre III- La libre circulation des personnes, des services et des capitaux chapitre 2- Le droit d'établissement art. 55- Sont exceptées de l'application des dispositions du présent chapitre, en ce qui concerne l'Etat membre intéressé, les activités participant dans cet Etat, même à titre occasionnel, à l'exercice de l'autorité publique. Le conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la commission, peut excepter certaines activités de l'application des dispositions du présent chapitre.

Avocats honoraires, demande du droit de vote au conseil de l'Ordre en application du décret du 20 juin 1920 et de la circulaire du 23 février 1934 : requête, réponse, notes, circulaire.

1933-1935

20020500/3

Tarifs

Projet de décret majorant les droits de plaidoirie : notes, correspondance, projets de texte (1941-1944) ; décret du 6 juin 1946 : notes correspondance, renseignements statistiques, projets de texte, texte définitif.

1941-1946

20020500/4-20020500/8

AVOUÉS

20020500/4

Organisation de la profession : encadrement, discipline

Chambres de disciplines, élections : procès-verbaux, rapports des procureurs généraux pour les cours d'appel de Besançon, Caen, Chambéry, Rouen.

1933-1934

Infractions à la circulaire du 20 mars 1907 relative aux remises consenties aux avoués par les imprimeurs, information contre les avoués de Marmande : procès-verbaux d'interrogatoire des avoués, des imprimeurs, correspondance, pièces annexes (1907-1908) ; information contre les avoués Poujade et Prieu à Béziers : rapports, arrêts (1910-1911) ; intervention de Me Lafaye, député de Gironde, requête du syndicat national des journalistes sur la remise faite par les journaux aux officiers ministériels (1936).

1907-1936

Avoué radié pour faute professionnelle, demande de réintégration : rapport, correspondance, notes, requête.

1941-1945

20020500/4-20020500/6

Exercice de la profession

20020500/4

Extension de la compétence territoriale des avoués près les tribunaux de première instance, projet de loi : correspondance, texte du projet de loi, rapport sur l'adaptation des conditions d'exercice de la profession d'avoué avec les dispositions du décret du 3 septembre 1926 sur l'organisation des tribunaux de première instance, projets de loi proposés à la Chambre, courrier parlementaire, renseignements statistiques.

1927-1928

Offices d'avoués, rachat des offices suite à la suppression des tribunaux d'arrondissement : note sur un projet de loi visant à supprimer les tribunaux d'arrondissement, questions sur le montant du rachat des offices d'avoués, prix des offices d'avoués près les tribunaux de

première instance de France, liste des offices d'avoués près les tribunaux civils dont la suppression est envisagée.

1921

Cession d'office près la Cour d'appel de Paris pour cause de décès : fiche de transaction, correspondance.

1960

Décret du 10 mars 1934, sur l'interdiction faite à un avocat investi d'un mandat municipal de plaider contre la commune dont il est l'élu, application à l'avoué plaidant : notes.

1934

Plaidoirie, difficultés survenues entre avocats et avoués : correspondance, note, rapport de Me Thorp au Conseil de l'Ordre de la Cour d'Appel de Paris, observation de la chambre des avoués, observations du bâtonnier de Paris, nouvelles observations de la chambre des avoués, avis du président du tribunal de la Seine, projets de réponse et réponse du garde des Sceaux.

1922-1924

Autorisations de plaider, principes généraux : correspondance (1921-1926) ; cas d'espèce à Aix en Provence, Amiens, Bordeaux, Dijon, Pamiers, Paris, Riom, Rouen : notes, requêtes (1924-1940).

1921-1940

20020500/5

Autorisations de plaider donnée aux avoués d'Agen, Aix, Alger, Apt, Bordeaux, Chambéry, Dijon, Douai : rapports des procureurs généraux, correspondance, notes.

1937-1938

Autorisations de plaider données aux avoués de Grenoble, Gex, Lyon, Les Andelys, Nancy, Orléans, Paris, Pamiers, Rennes : rapports des procureurs généraux, correspondance, notes.

1937-1938

Autorisations de plaider données aux avoués des Cours d'appel d'Agen, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Chambéry, Douai, Grenoble, Limoges, Lyon, Montpellier, Orléans, Paris, Riom, Toulouse : rapports des procureurs généraux, accusés-réception.

1939-1940

Autorisations de plaider données aux avoués de Guadeloupe : correspondance, délibération de la Cour du 13 novembre 1945 autorisant les avocats-avoués près le Tribunal de première instance de Basse-Terre à plaider.

1945-1946

Droit de plaider des avoués aux tribunaux de Chaumont (1940) et Vire (1940-1942) : requêtes.

1940-1942

Fiches individuelles d'avoués d'Agen, Bordeaux, Nîmes, Orléans, Rennes : fiches de renseignements sur l'avoué et sur l'office occupé.

1948-1949

20020500/6

Indemnités allouées aux officiers ministériels : arrêtés globaux et nominatifs d'indemnités de réinstallation, de licenciements, primes de démission.

1960

20020500/6-20020500/8

Tarifs

20020500/6

Conclusions grossoyées, demande de suppression : notes, correspondance, proposition de décret (1910-1911) ; dossier présenté au garde des Sceaux par les avoués de la Cour d'appel de Chambéry : mémoire sur la requête grossoyée, plaquette de 25 pages sur les " Usages suivis par la Cour d'appel de Chambéry pour la taxe des frais " (1911).

1910-1911

Tarif des avoués : requêtes, demandes de renseignements, questions écrites de députés.

1911-1944

20020500/7

Tarif des avoués, projet de décret du 29 décembre 1919 : rapport présenté à la commission de relèvement des tarifs des officiers publics et ministériels au nom de la sous-commission des avoués, procès-verbaux de séance de la sous-commission des avoués (1918-1919), communication du conseil d'administration du " syndicat des avoués " à la commission, dossier documentaire dressé par la chambre des avoués près la Cour d'appel de Lyon, discours du garde des Sceaux, rapport du président de la commission, projets de texte, notes et correspondance.

1918-1919

Tarif des avoués : rapport de la commission de la Cour d'appel de Lyon sur le tarif des avoués d'appel (1921), vœux des chambres de discipline en faveur du relèvement des tarifs, requêtes, demandes de renseignements.

1921-1927

Tarif des avoués, élaboration du décret du 2 août 1930 modifiant le décret du 29 décembre 1919 : revendication des avoués (1926), note de la fédération des avoués (1927), réponses des procureurs généraux à l'enquête lancée par la circulaire du 3 juillet 1926 (1926-1928), observation des huissiers, arrêté constituant la commission du tarif et convocations des membres (1927), procès verbaux de séances de la commission (1927-1928), rapport présenté à la commission par Léon Lyon-Caen (1927), transmission du projet de décret adopté par la commission à la chancellerie puis au Conseil d'Etat, décret du 2 août 1930

signé ; documents de travail : projets de texte, délibérations de chambres d'avoués, enquête sur les études d'avoués, réponses des procureurs généraux à la circulaire du 8 février 1929 sur les avoués bénéficiant du droit de plaidoirie dans ces ressorts, statistiques et documents chiffrés, communications avec les huissiers (1927-1930) ; observations : correspondance, courrier parlementaire, requêtes, notes, délibérations des chambres d'avoués, correspondance avec le Conseil d'Etat, travaux extérieurs à la commission (1927-1930).

1926-1930

20020500/8

Elaboration du décret de 1938 relatif au tarif des avoués, création de la commission du tarif : arrêté de constitution du 25 mars 1938, convocation des membres, procès-verbal de la séance du 8 avril 1938 ; travaux de la commission : projets de la Fédération générale des avoués de France et de la Conférence des avoués près les cours d'appel de France, texte du décret du 2 août 1930, rapports, statistiques, projets de texte, correspondance, réponses à la circulaire du 15 mars 1938 relative au mode de calcul de l'honoraire proportionnel par les avoués d'appel ; consultation des cours par la circulaire du 29 avril 1938 : texte de la circulaire, réponses des procureurs généraux.

1938

20020500/9-20020500/11

ALGERIE ET COLONIES

20020500/9

Algérie

Plainte contre un avoué impliqué dans une faillite : requêtes, rapports, correspondance.

1910-1912

Personnel judiciaire indigène, révocation d'oukils 1 judiciaires compromis avec le journal El Rachidi : enquêtes, rapports, correspondance, pourvois (1911-1915) ; demande de réception à l'office d'aoun : requête, correspondance (1915-1916) ; demande de réintégration au poste de bachadel : correspondance, requête originale en arabe et transcription pour transmission (1915) ; demande de réception à l'office d'oukil judiciaire : rapport du procureur général, correspondance, requête (1914-1915).

1911-1916

1. Les oukils : le procureur général nomme et révoque les oukils judiciaires. Ceux-ci sont des sortes d'avocats indigènes à l'assistance desquels les plaideurs peuvent recourir devant le cadî et devant le juge de paix statuant en matière de loi musulmane. Ils ont été institués par l'article 15 du décret du 31 décembre 1859, organisant la justice musulmane, texte reproduit successivement avec diverses modifications, par les décrets du 13 décembre 1866 et du 17 avril 1889. Leur profession a été réglementée par un arrêt du gouverneur général de l'Algérie en date du 30 novembre 1855, modifié par trois autres arrêtés des 20 février 1895, 3 février 1908 et 13 août 1913. Ils sont assujettis à un examen professionnel à moins de produire un diplôme d'étude d'une médersa, doivent être âgés au minimum de 25 ans et doivent fournir un cautionnement de 200 francs. Leurs honoraires étant tarifés, ils ne perçoivent aucun traitement.

Avoués, organisation professionnelle : requête des avoués demandant leur intégration dans la nouvelle organisation de la représentation professionnelle des avoués.

1942

Plaintes pour négligence contre deux avocats : rapport des faits, correspondance, renseignements concernant un des avocats mis en cause.

1943-1955

Epuration du barreau algérien, application de l'ordonnance du 6 décembre 1944 : accusé-réception, notes.

1945

Règlement intérieur du barreau de Blida, modification : rapport du procureur général, notes, correspondance, arrêté du conseil de l'ordre des avocats.

1947-1948

Avoués, nominations à Sétif, Orléansville, Alger, Oran : correspondance, arrêtés.

1952-1955

Avoués, nomination : décrets de nomination, correspondance, demandes de suppression d'études, fiches de renseignements, notes, brouillons.

1952-1955

20020500/10

Tunisie

Organisation de la profession d'avocat, décret du 1^{er} octobre 1887 soumettant la profession d'avocat en Tunisie au régime de l'ordonnance de 1822 sauf pour le conseil de discipline : correspondance.

1887

Organisation de la profession d'avocat, projet de décret du 16 mai 1901 : notes, brouillons, rapport, texte du projet de décret (1901) ; rapport du président du tribunal de Tunis sur l'application du décret (1901), dispositions prises vis-à-vis des sujets italiens (1901-1903).

1901-1903

Organisation de la profession d'avocat, décret du 27 juin 1924 modifiant la réglementation de la profession d'avocat et la discipline des barreaux institués près les tribunaux français de Tunisie : correspondance, rapports, notes, texte du projet (1923-1924) ; Projet de décret pour les licenciés en droit dispensés du baccalauréat du fait de la guerre, modifiant le décret du 27 juin 1924 : texte du projet, textes annotés, notes manuscrites, correspondance (1925-1927) ; Décret du 12 mars 1928 créant une caisse de retraite des avocats de Tunis (1926-1928).

1923-1928

Barreau de Sousse, création d'une caisse de retraite des avocats : délibérations du barreau (1929), décret du 7 janvier 1930 ; élections du bâtonnier : procès-verbaux (1900, 1904-1907, 1922).

1900-1930

Barreau de Tunis, décret du 25 mars 1908 interdisant l'accès au barreau de Tunis aux sujets tunisiens et étrangers ayant obtenu des dispenses du baccalauréat en vue d'études juridiques :

courrier du ministère des Affaires étrangères (1906), lettres de protestations, rapport du procureur de la République (29 juin 1907), notes, projets de réponses, réponses, délibérations du conseil de l'ordre (1907-1908) ; Commission chargée d'examiner les mesures à prendre : projet de décret nommant les membres de la commission, documents demandés par la commission (situation du barreau au 8 janvier 1908), procès-verbaux des séances et brouillons (7 et 21 janvier 1908) ; projet de décret : courriers, brouillons, rapports (1908).

1906-1908

Barreau de Tunis, projet de décret du 28 mai 1914 réglementant le nombre d'avocats étrangers au sein du conseil de discipline : rapports au président de la République, projet sur brouillon.

1914

Barreau de Tunis, protestations contre son organisation : courriers, requêtes ; audience accordée par le ministère de la Justice à une délégation d'avocats tunisiens le 27 août 1919 : mémoire imprimé (31 mai 1919), compte-rendu ; élections : correspondance ; incident lors de la réception d'avocats au stage : rapport (1920).

1919-1920

Barreau de Tunis, élections du bâtonnier et du conseil de l'Ordre 1 : compte-rendu et procès verbaux (1885, 1907-1914, 1919, 1921-1923).

1885-1923

1. A noter des rapports sur des incidents lors des votes en 1905, 1906-1907 (pétition des avocats de l'Ordre, réélections suites à des démissions) et 1914.

Avocats-défenseurs, postulations illicites : correspondance, rapport des chefs du tribunal de Tunis demandant une réforme des décrets régissant l'ordre des avocats en Tunisie afin de sauvegarder l'indépendance des conseils de discipline et de mettre fin aux postulations illicites (20 février 1914), note manuscrite (9 mars 1914), rapport au garde des Sceaux des chefs du tribunal de Rabat sur la procédure instituée pour les juridictions françaises au Maroc (2 avril 1914), rapports au garde des Sceaux des chefs du tribunal de Tunis sur deux requêtes de défenseurs désirant faire survivre leur charge au profit de leurs fils (1914-1922) ; projets de décrets portant nomination d'un avocat-défenseur à Sousse (1922) et à Tunis (1923) : brouillons ; application en Tunisie du système de procédure civile en usage au Maroc : rapport, projet, correspondance (1914) ; constitution d'une commission d'étude concernant le barreau tunisien et questions connexes : arrêté (1919), opposition du barreau de Tunis au projet de création d'avocats privilégiés remplaçant les anciens avocats-défenseurs : lettre ouverte au président de la République, délibération du conseil de l'Ordre (1922), tenue d'un registre mentionnant les stages accomplis dans les études d'avocats défenseurs : notes (1930).

1914-1930

Décret du 24 août 1922 portant nominations pour les postes de défenseurs près le tribunal de Tunis, constat de vacance de postes : liste des avocats défenseurs à titre exceptionnel nommés au tribunal de Tunis en 1883 et situation en 1894, tableau des défenseurs près le tribunal de première instance de Tunis, année 1885, rapport de la Résidence générale et du tribunal de Tunis (1922) ; exercice de la fonction de défenseur en Tunisie par des sujets italiens : notes de l'ambassade royale d'Italie à Paris adressée au Ministère des étrangères (1922) ; conflit entre le procureur général d'Alger et le résident général de Tunisie sur les nominations de défenseurs : correspondance (1922) ; candidats : fiches de renseignements, rapports (1922) ; candidatures refusées : requêtes,

projets de réponses (1922) ; prestations de serment : extraits du registre des délibérations des défenseurs près le tribunal civil de Tunis (1922) ; possibilité pour les sujets tunisiens d'être nommés défenseurs : note ; décès d'un défenseur : communication du parquet de Tunis (1923).

1883-1923

Décret du 24 août 1922 portant nominations pour les postes de défenseurs près le tribunal de Tunis, rapports de présentation : fiches de renseignements, copies de documents officiels.

1922

Décret du 24 août 1922 portant nominations pour les postes de défenseurs près le tribunal de Tunis, protestation des avocats contre le décret : dossier documentaire (journaux, tableaux des ordres d'avocats-défenseurs et d'avocats en 1922-1923, lettres, rapport, lettre ouverte au président de la République) constitué par Maurice Cobrat, bâtonnier de l'Ordre (27 décembre 1922), tableau de l'Ordre en 1922-1923, rapport du procureur de la République à Tunis (1923) ; notes sur une situation similaire en Algérie en 1880.

1922-1923

Avocats-défenseurs, projet de décret instituant l'honorariat : notes manuscrites, correspondance (1923) ; dossier Piétri : requête dans le but de conférer l'honorariat à un avocat-défenseur (1922-1923)

1922-1923

20020500/11

Maroc

Réforme des barreaux marocains, travaux du comité de législation : projets de dahir, avant-projets relatifs à l'association entre avocats, procès-verbaux de séances, projets de dahirs, textes comparés, texte définitif du dahir sur l'organisation du barreau, correspondance échangée entre la résidence générale, le département, la Cour d'appel de Rabat et les bâtonniers des barreaux du Maroc, articles de presse tapés.

1923

Colonies : généralités

Proposition de loi tendant à assimiler sous certaines conditions les avocats-défenseurs des colonies aux avocats et avoués quant au bénéfice de la dispense de stage notarial établie par l'article 37 de la loi du 12 août 1902 : notes, requêtes, proposition de loi, rapport de la commission parlementaire, avis du Sénat ; dispenses de stage : note.

1932-1938

Cochinchine

Projet de décret portant réorganisation du corps des avocats-défenseurs : correspondance, notes, rapport au président de la République, projet mis à signature.

1884-1898

Afrique équatoriale française

Plaintes contre un avocat-défenseur de Libreville (Gabon) impliqué dans une affaire de mise en faillite : correspondance, notes, rapports.

1951-1953

Plainte contre un avocat-défenseur pour fautes professionnelles à Pointe-Noire (Congo) : correspondance, notes, rapports.

1952-1956

20020500/12**ALSACE-LORRAINE**

Avocats-avoués, nominations : arrêtés.

1911-1922

Droit de plaider des avocats-avoués 1 : délibération du tribunal de Nancy, correspondance, requêtes, cas d'espèce.

1920-1922

1. A signaler la correspondance relative à un avocat-avoué pangermaniste et ancien député au Reichstag (1920).

Réglementation de l'exercice de la profession d'avocat et de la discipline du barreau, projet de loi du 24 mars 1921 : projets de textes, rapports de commission parlementaire, notes, délibération de l'assemblée générale des avocats d'Alsace-Lorraine du 31 octobre 1921, correspondance, rapports.

1921-1922

Stages, question du député Eccard sur l'application de l'article 2 du décret du 13 février 1908 1 par rapport à la loi du 20 février 1922 2 : question, notes ; inscription au barreau de Colmar d'un avocat stagiaire ayant effectué son stage pendant l'occupation allemande : correspondance, délibération du Conseil de l'ordre de Colmar (1922) ; projet de décret tendant à réduire la durée du stage prévue à l'article 26 du décret du 20 juin 1920 (1923) ; conditions de durées et de lieux décidées par les barreaux : rapports des procureurs généraux de Colmar et Strasbourg (1922).

1922-1923

1. Cet article admettait les docteurs ou licenciés en droit à prendre part à l'examen de la magistrature s'ils justifiaient notamment d'un stage effectif de deux ans dans une étude d'avoué.

2. Cette loi introduit sous réserve de modifications, dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin les lois et les décrets réglementant en France l'exercice de la profession d'avocat.

Droits de plaidoirie, projet de décret sur leur perception en faveur d'œuvres de prévoyance : correspondances, rapport, notes.

1923-1931

Projet de décret sur les droits et émoluments des avocats en Alsace-Lorraine : projets de texte.

1926

Affectation des droits de plaidoirie, décret du 8 juin 1933 : rapport au président de la République, projets de texte, texte définitif ; application aux barreaux : instructions relatives au fonctionnement des caisses de prévoyance des barreaux, décrets relatifs aux barreaux de Mulhouse, Sarreguemines (17 novembre 1933), Colmar, Metz, Savesne, Strasbourg (19 décembre 1933), Thionville (15 mars 1934).

1932-1934

Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, dispense : note, circulaire.

1944-1946

Epuration, circulaire du 20 janvier 1945 : notes.

1945

Organisation des compétences en matière disciplinaire de la chambre détachée à Metz, ordonnance du 13 avril 1945 : texte de l'ordonnance, correspondance, notes, projets de texte.

1945

Candidats à la profession d'avocat titulaires de diplômes allemands acquis sous l'Occupation : notes, bulletin officiel du ministère de l'Education nationale n°35 du 14 juin 1945, correspondance, requête d'un étudiant pour la validation de son examen.

1945-1946

Tarif des avocats, réajustement : accusé-réception d'un rapport du procureur général de Colmar (1945) ; tarif des actes passés en tant qu'avoués par des avocats : notes (1946).

1945-1946

Projet de loi sur la représentation des justiciables devant les cours et tribunaux : notes, projet de texte.

1947-1950

Droit de postulation des avocats du ressort de la Cour d'appel de Colmar : note.

1958

20020500/13-20020500/17

SECONDE GUERRE MONDIALE ET LIBERATION (1939-1945)

20020500/13

Guerre 1939-1940

Avocats mobilisés en temps de guerre : exposés des faits, questions, notes, texte du décret du 20 septembre 1939, requêtes d'avocats, rapport du procureur général de Riom sur une affaire d'excès de pouvoir par le conseil de l'ordre de Clermont-Ferrand relative à l'application des dispositions dudit décret.

1939-1940

Elections au conseil de l'Ordre pendant la durée des hostilités, décret du 13 octobre 1939 : rapports, correspondance, travaux préparatoires, projets de texte.

1939

20020500/13-20020500/16

Régime de Vichy 1940-1944

20020500/13

Exercice de la profession d'avocat

- Relations entre la zone libre et les zones occupées et interdites : courrier relatif aux difficultés d'acheminement du courrier (nov. 1940-jan. 1941) ; circulation des avocats : notes, correspondance (1940).
1940-1941
- Libération d'avocats prisonniers de guerre : requêtes.
1940-1941
- Exercice du métier, offres faites par des membres de la commission italienne d'armistice et refusées par deux avocats : notes, correspondance.
1941
- Poursuites contre des avocats pour action terroriste : notes, correspondance.
1941
- Inscription au barreau de fonctionnaires retraités, opposition d'avocats : courrier ; opposition des parquets d'Algérie, Agen, Le Mans, Madagascar, Nîmes, Orléans, Tarbes : requêtes.
1941
- Inscriptions temporaires d'avocats réfugiés dans un deuxième barreau : texte du projet de loi autorisant ces inscriptions temporaires (1941), requêtes d'avocats (1943-1944), courrier de l'Association nationale des avocats demandant la suppression des lois des 29 juillet 1941 et 31 octobre 1945 (1947)
1941-1947
- Conseil de l'ordre, élections aux barreaux d'Aix, Bastia, Nîmes, Orléans, Riom : notes, rapports des procureurs généraux.
1940-1943
- Loi du 11 juin 1943 relative à la désignation à titre temporaire de bâtonniers et des membres des conseils de l'ordre des avocats, élaboration : projets de textes (1943) ; protestations des avocats : correspondances, coupure de presse (1943-1944) ; nominations des bâtonniers aux barreaux d'Aix, Avignon, Laval, Orange, Pontivy, Rennes et Tours : correspondance, arrêtés, rapports des procureurs généraux, notes (1943-1944) ; suppression par le gouvernement provisoire de la République Française : notes, projets de texte (1944)
1943-1944

20020500/13-20020500/14

Réglementation de la profession d'avocat

20020500/13

Loi du 10 septembre 1940, modalités d'application : texte de la loi, notes, rapports ; décret du 27 décembre 1940 relatif aux anciens combattants : questions (1941).

1940-1941

Loi du 10 septembre 1940, application : requêtes d'avocats, notes, extraits de délibérations de barreaux, correspondance.

1940-1944

Loi du 10 septembre 1940, modifications par la loi du 15 octobre 1941 1 : notes, correspondance, textes préparatoires, projets de textes, texte de la loi (1941) ; Requête du Haut-commissaire de France en Syrie et au Liban visant à déroger à la loi du 15 octobre 1941 pour deux étudiants syriens " protégés français " : correspondance (1943) ; Loi du 17 novembre 1942 complétant la loi du 15 octobre 1941 : texte de la loi, notes (1942) ; Loi du 25 novembre 1942 complétant la loi du 15 octobre 1941 : texte de la loi, notes, avis du Conseil d'Etat (1942) ; Abrogation de la loi du 15 octobre 1941 : suggestions du Conseil de l'Ordre de Paris (1944).

1941-1944

1. Extension de la loi du 10 septembre autorisant l'accès au barreau : aux naturalisés pour services rendus à la France, aux protégés français ou originaires de pays de protectorat, aux militaires et marins ayant servi dans les armées de terre, mer et air reconnus comme anciens combattants, aux ascendants, épouses ou veuves ou descendants des militaires ou marins morts pour la France, aux Alsaciens et Lorrains réintégrés de plein droit dans la nationalité française, aux enfants nés en France de parents inconnus ou de père inconnu.

Loi du 10 septembre 1940, application aux avocats d'Alsace-Lorraine : lettre du bâtonnier de Colmar sur les difficultés d'application, requêtes d'avocats déplacés vers le sud du fait de l'exode et donc dans l'incapacité de pouvoir prouver leurs origines.

Classement par ordre alphabétique.

1940-1941

Loi du 10 septembre 1940, application aux avocats d'Algérie : notes, correspondance reflétant les difficultés d'application, demandes de renseignements (1940-1941) ; Radiations de deux avocats : correspondance, extraits des minutes du greffe de la Cour d'Appel d'Alger (1941) ; Requêtes d'avocats [classement nominatif] (1940-1941).

1940-1941

Loi du 10 septembre 1940, projet de décret pour son extension aux barreaux des Antilles, Réunion, Indochine et Madagascar : notes, projets de texte, correspondance.

1941-1943

Loi du 10 septembre 1940, application au barreau de Paris : correspondance, notes, liste des avocats exclus ; arrêté du 27 mai 1941 maintenant des avocats au tableau du barreau : texte de l'arrêté, rapports concernant les avocats concernés par le décret, rapports établis par les services de police judiciaire.

1940-1941

20020500/14

Loi du 26 juin 1941, documents de travail : rapport sur la profession d'avocat en Tchécoslovaquie, notes, correspondance, propositions.

1941

Loi du 26 juin 1941, élaboration du texte : texte définitif, communiqué de presse, projets de texte ; application : circulaire du 17 septembre 1941, notes, accusés réception.

1941

Loi du 26 juin 1941, cas d'espèce : proposition d'une mesure transitoire en faveur des défenseurs : correspondance, notes ; incompatibilité avec les fonctions de maire, adjoint, conseillers municipaux : notes ; incompatibilité avec la charge de professeur de droit : notes, correspondance.

1940-1941

20020500/14-20020500/16

Avocats juifs

20020500/14

Statut des Juifs, application à la profession d'avocat : correspondance avec les autorités allemandes, notes, questions.

1941-1943

Avocats juifs au barreau de Paris, correspondance : pelures des courriers reçus ou envoyés par la Direction Civile du ministère de la Justice, concernant les avocats juifs, suite au décret du 16 juillet 1941 ; requêtes d'avocats juifs : notes, correspondance.

1941-1942

20020500/15-20020500/16

Dossiers d'avocats juifs demandant à être relevés, en vertu de l'article 8 1 de la loi du 2 juin 1941 portant sur le statut des Juifs, des interdictions portées par ladite loi 2.

1942

1. Loi du 2 juin 1941 remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs, Art.8. Peuvent être relevés des interdictions prévues par la présente loi, les juifs : 1° Qui ont rendu à l'Etat français des services exceptionnels ; 2° Dont la famille est établie en France depuis au moins cinq générations et a rendu à l'Etat français des services exceptionnels. [...].

2. Les dossiers les plus complets comprennent : un rapport du procureur général, une notice du deuxième bureau de la Direction civile du ministère de la Justice, l'avis du bâtonnier de l'ordre des avocats, les pièces rassemblées par l'avocat afin de prouver qu'il remplit bien les conditions prévues à l'article 8 : arbres généalogiques, extraits d'actes d'état-civil, photographies de documents officiels (diplômes, livrets militaires), diplômes originaux, livrets de famille, coupures de presse, ouvrages, lettres de témoignages. Tels qu'ils sont, ces dossiers ne nous apprennent rien sur l'aboutissement ou non de ces

requêtes, mais certains d'entre eux portent un avis émanant du garde des Sceaux Joseph Barthélemy.

20020500/15

Lettres A-J

20020500/16

Lettres L-Z

20020500/17

Libération 1944-1945

Epuration, ordonnance du 6 décembre 1944 : texte, notes, listes d'avocats, circulaires.

1944-1945

Epuration, dossiers des ressorts des cours d'appel d'Agen, Amiens, Bordeaux, Aix, Caen, Douai, Lyon, Metz, Nancy, Montpellier, Narbonne, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes : correspondance, rapports des procureurs généraux, comptes-rendus d'application des circulaires sur l'épuration.

1945

Décret du 28 février 1944 sur la nationalité des avocats, application : requête pour l'admission au barreau de Tunis d'un avocat italien du fait de son aide apportée à des résistants.

1945-1946

Avocats morts pour la France, projet de décoration de la Légion d'honneur à titre posthume : circulaire du 25 octobre 1947 envoyée aux cours d'appel, accusés-réception, listes d'avocats morts pour la France, notes, correspondance.

1947

Elections au conseil de l'Ordre, principes généraux : correspondance (1944-1945) ; élaboration du décret du 18 juin 1945 : textes, correspondance, question écrite, rapports.

1944-1945

Organisation de la profession d'avoué

Chambre nationale des avoués près les cours d'appel, arrêté du 15 octobre 1942 en fixant la composition : correspondance, texte de l'arrêté, rapports des parquets généraux sur les avoués siégeant 1.

1942

1. Classement par cours.

Chambre nationale des avoués près les tribunaux de première instance, arrêté du 15 octobre 1942 en fixant la composition : correspondance, notes, circulaires, candidatures, documents préparatoires et texte de l'arrêté de nomination, rapports des parquets généraux sur les avoués siégeant 1, demandes d'enquêtes, démissions et nominations,

discours inaugural du garde des Sceaux (7 décembre 1942).

1942-1944

1. Classement par cours.

Chambres de disciplines des avoués près les tribunaux de première instance, organisation : nomination des membres 1 , modifications d'effectifs, démissions, contestation, tableau général.

1942-1943

1. Classement par cours.

Chambres de discipline des avoués de Bordeaux, Eure-et-Loir, Paris, Seine et Versailles, composition : candidatures, rapports des procureurs généraux, requêtes, désignation des membres, correspondance.

1941-1942